

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026
EM/NC

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260507-2026_097-DE



Objet : Convention d'autorisation d'utilisation d'arbres du parc des Roises avec la Compagnie Mesoke dans le cadre de la résidence « Points de suspension »

N° : DCM_2026/097

PUBLIÉE LE : 12/05/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 04 mai à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anne LUDMANN, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Gérald CAHU, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Anne LUDMANN
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Wendy MOALA

ÉTAIT ABSENT : Jean-Pierre BALAINE

Conseillers en exercice : Présents : 26 - Pouvoirs : 2 - Absent : 1 - Votants : 28

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

La Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs organise au printemps 2026 la résidence artistique « Point de suspension ». Cette résidence fait notamment appel à la Compagnie MESOKE qui propose un spectacle perché et des ateliers de grimpe d'arbres à destination du public dans le parc des Roises.

Ces actions nécessitent l'installation de cordage dans les arbres, réalisée par une personne agréé et sans impact sur les arbres et leur santé. Les services de la Ville ont été sollicité et 3 arbres permettant cette utilisation ont été identifiés.

L'accueil du public pour les ateliers de grimpe d'arbre est programmé du 15 au 20 juin 2026.

La demande d'utilisation des 3 arbres identifiés en annexe porte sur la période allant du 13 au 21 juin.

Elle est encadrée par le projet de convention joint qui définit l'activité de grimpe d'arbre ainsi que les conditions d'utilisation des arbres et du site par le bénéficiaire et de mise en sécurité du public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'autorisation d'utilisation des arbres définis en annexe au profit de la Compagnie MESOKE dans le cadre de la résidence « Points de suspension »

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,
Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.